

## POINT DE LANGUE

**Disposition** Stipulation, clause d'un acte juridique (d'un contrat, d'un testament, d'une donation).  
(*provision*)

Article d'une loi, prescription énoncée dans un texte ou une règle résultant expressément soit de la loi (disposition législative) soit d'un règlement (disposition réglementaire).  
(*enactment, legislative provision, statutory provision*)

Action de disposer d'un bien, aliénation.  
(*disposition, disposal*)

dispositions d'un contrat	<i>terms and conditions</i>
disposition entre vifs	<i>disposition inter vivos</i>
disposition restrictive	<i>proviso</i>
disposition testamentaire	<i>testamentary disposition, testamentary transaction, clause of a will</i>
dispositions transitoires	<i>transitional provisions</i>
sous réserve des autres dispositions du présent contrat	<i>subject to the terms of this contract</i>

Approuver, changer, modifier, prendre, violer une disposition.  
Déroger à une disposition.

Laissons donc à la Cour le soin de déterminer si la **disposition** viole l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Cette **disposition** clarifie une ambiguïté dans l'interprétation de la *Loi linguistique*.

Cette **disposition** constitue l'expression la plus récente de l'intention du législateur à cet égard.

**NOTA :** Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue notamment pour les définitions et les cooccurrences. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction dont le **Juridictionnaire** réalisé pour le compte du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de la Faculté de droit de l'Université de Moncton par Jacques Picotte, jurilinguiste-conseil et Jacques Beauchesne, **Dictionnaire des cooccurrences**, Montréal, Guérin, 2001; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Jean-Claude Gémar et Vo Ho-Thuy, **Difficultés du langage du droit au Canada**, 2<sup>e</sup> éd., Cowansville, Yvon Blais, 1997; Louis Beaudoin, **Les mots du droit**, 2<sup>e</sup> éd., Cowansville, Yvon Blais, 2004; Madeleine Mailhot, **Les bons mots du civil et du pénal**, Montréal, Wilson et Lafleur, 2002.